



La Commission OSPAR, force de propositions pour la protection du milieu marin de l'Atlantique Nord-Est

Jean-Yves Quintin

Membre de l'IFM, Comité de Bretagne occidentale

Ancien membre OSPAR

Le 18 mars 1967, le pétrolier *Torrey Canyon* s'échoue sur le récif Seven Stones, entre les îles de Scilly et la pointe de Cornwall (Cornouailles). Ce désastre environnemental par pollution pétrolière des côtes britanniques et françaises en Manche, surnommée « marée noire », a été de point de départ d'une coopération internationale pour combattre la pollution marine dans l'Atlantique Nord-Est. L'Accord de Bonn du 9 juin 1969, sur la coopération en matière de lutte contre la pollution des eaux de la mer du Nord par les hydrocarbures et autres substances dangereuses, pose les bases et les principes d'une coopération internationale et d'une assistance réciproque dans la lutte contre les pollutions. La prise de conscience du danger de pollution des mers a conduit à la signature à Oslo, le 15 février 1972, de la convention pour la prévention de la pollution marine, par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs. Dans la continuité de cette « convention d'Oslo », la prévention des pollutions marines par décharge de substances dangereuses de sources terrestres, cours d'eau ou canalisations, a été jugé nécessaire, d'où l'ouverture de la « convention de Paris » avec la signature à Paris, le 4 juin 1974, de la « convention pour la prévention de la pollution marine d'origine tellurique ».

Suite à la convention de Paris, la France a créé le Réseau National d'Observation de la qualité du milieu marin (RNO) en 1974 pour connaître l'état chimique du milieu marin, les niveaux et les tendances de la contamination. Le

Centre National pour l'Exploitation des Océans (CNEXO), par le biais de son centre océanologique de Bretagne, travaillait avec les cellules départementales anti-pollution, les ports autonomes, les laboratoires et les stations marines du littoral français (Villefranche-sur-Mer, Marseille, Brest, etc.). Six zones d'appui ont été choisies au début : la Seine, la Loire, la Gironde et le Rhône, classées zones d'apports majeurs, ainsi que la rade de Brest et la baie de Villefranche-sur-Mer, dites zones de référence. Ce réseau a permis de répondre aux questions posées par les conventions internationales. À noter que le 16 mars 1978 une catastrophe de plus grande ampleur s'est produite, lorsque le pétrolier *Amoco Cadiz* s'est échoué sur les côtes françaises, à Portsall en Bretagne.

Une réunion ministérielle des commissions d'Oslo et de Paris, les 21 et 22 septembre 1992 à Paris, où étaient présents les ministres responsables de l'environnement marin des treize États signataires des conventions (Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Islande, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord) ainsi que des représentants du Luxembourg, de Suisse et des Communautés Européennes, a conduit à l'adoption de la nouvelle « convention pour la protection de l'environnement marin de l'Atlantique Nord-Est », connue sous le nom de « convention OSPAR ». La même année, le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM), créé en 1902 et qui œuvre pour la convention OSPAR, a fêté ses 90 ans.

Après ratification par les États signataires, la convention d'Oslo et de Paris (OSPAR) est entrée en vigueur, le 25 mars 1998. La réunion ministérielle de la commission OSPAR, tenue à Sintra au Portugal les 22 et 23 juillet 1998, a adopté une nouvelle annexe V « sur la protection et la conservation des écosystèmes et de la diversité biologique de la zone maritime », de même qu'un nouvel appendice sur les « critères de détermination des activités humaines aux fins de l'annexe V ». La commission OSPAR a adopté des stratégies, en 1998 et 1999, pour diriger ses futurs travaux sur les domaines suivants : protection et conservation des écosystèmes et de la diversité biologique ; substances dangereuses ; substances radioactives ; eutrophisation ; objectifs environnementaux et mécanismes de gestion des activités offshore.

La France a accueilli la commission OSPAR au Quartz de Brest, du 23 au 27 juin 2008, à l'invitation du gouvernement français pour réaliser son bilan annuel, en particulier, le bilan de santé 2010 de l'Atlantique Nord-Est, officialisé plus tard à Bergen (Norvège) lors de la réunion ministérielle de la commission OSPAR, des 23 et 24 septembre 2010.



Deux nouvelles idées d'avenir sont apparues : l'idée d'établir une Aire Marine Protégée sur la dorsale médio-atlantique / la zone de fracture Charlie Gibbs et l'idée d'une protection du milieu marin de l'Arctique. Lors des journées de la commission OSPAR à Brest,

la sélection de la mer d'Iroise, au large des côtes de l'ouest de la Bretagne, comme composante du réseau OSPAR des Aires Marines Protégées a été signalée. Une visite du premier parc marin français, le Parc naturel Marin d'Iroise, a été organisée à cette occasion à l'île de Molène.

La commission OSPAR, dirigée jusque-là par des hommes, a élu Carien Van Zwol lors de sa réunion annuelle de 2016. Première femme au poste de présidente, elle fut très appréciée de toutes et tous et son élection, attendue par l'ensemble des représentants des pays membres, s'est faite naturellement. Selon elle : « nos océans ont besoin d'une gestion appropriée si nous voulons assurer un environnement marin durable, la sécurité alimentaire et les

moyens de subsistance des générations futures ».

Le « bilan de santé de l'Atlantique Nord-Est » est un ouvrage édité tous les 10 ans. Il donne les directives aux gouvernements engagés dans la convention pour la surveillance, les recherches à entreprendre, les correctifs à engager politiquement et les orientations souhaitables à apporter pour protéger l'environnement marin sans entraver le bien-être de l'humanité. La réunion ministérielle initialement prévue pour juin 2020 a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19. Organisée par le gouvernement du Portugal, elle s'est tenue, le 1er octobre 2021, au Palácio da Cidadela de Cascais (Portugal) dans le cadre de la Stratégie pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est 2030, avec une participation virtuelle de certains participants. La réunion s'est penchée sur la stratégie 2010-2020 d'OSPAR et a célébré les succès obtenus.

S'adapter aux évolutions naturelles de la planète et la protéger des activités humaines est une nécessité absolue. Elle s'intègre dans l'esprit initial du développement durable, « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », selon le Rapport Brundtland de 1987.

DR



La commission OSPAR vient de fêter son 30^e anniversaire depuis que la convention du même nom a été ouverte à la signature (1992-2022). Son site internet actuel www.ospar.org donne toutes les informations disponibles sur la convention d'Oslo et de Paris (OSPAR), son organisation, ses domaines de travail, ses réunions, ses données, ses évaluations et sur la très large couverture spatiale de la convention qui comporte plusieurs régions caractéristiques : région I « eaux arctiques », région II « mer du Nord au sens large », région III « mers celtiques », région IV « Golfe de Gascogne et côte ibérique », région V « Atlantique au large ».

Actuellement, la commission OSPAR, accompagnée de ses 4 groupes consultatifs : le « groupe de coordination », les « chefs de délégation », le « groupe de juristes et linguistes » et le « comité des présidents et vice-présidents », comprend 5 principaux comités : « substances dangereuses et eutrophisation », « industrie offshore », « substances radioactives », « biodiversité », « impacts environnementaux des activités humaines », qui intègrent « les groupes d'experts établis par les comités principaux travaillant en intersession pour fournir des produits spécifiques du programme de travail, y compris la prise en compte des problèmes liés aux documents de référence et des sujets techniques spécifiques pertinents pour la Directive-Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM).

Le prochain bilan de santé devrait voir le jour en 2023. Il aura pour objectif : évaluer l'état écologique de l'Atlantique du Nord-Est par rapport aux objectifs de la stratégie OSPAR pour le milieu marin et d'identifier les éléments prioritaires des actions pour une mer propre, saine, biologiquement diverse et utilisée de façon durable. Les parties contractantes, également États membres de l'Union européenne (UE), peuvent s'en servir pour remplir leurs obligations de notification dans le cadre de la DCSMM. Le document d'orientation, QSR 2023, principal document de pilotage du processus, donne un aperçu détaillé et complet du champ d'application, de la structure, du contenu, du calendrier, des flux de travail et des procédures.

Gageons que la mobilisation des États dans cette convention OSPAR leur permettra de maintenir un développement durable de l'océan Atlantique nord-est pour les générations futures.

